

<b>Division des ressources financières et matérielles</b> Direction des services administratifs et du greffe 777, boul. Marcel-Laurin Montréal (Québec) H4M 2M7	<b>AVIS D'APPEL D'OFFRES</b>	Appel d'offres public Nº 19-004 Exécution de travaux 14_cahier_charges_20180601
--	----------------------------------	--

Division des ressources matérielles

Direction des Services administratifs et du greffe

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant 11h00, à la date ci-dessous, à : Bureau du citoyen de l'Arrondissement de Saint-Laurent, 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, Québec H4M 2M7 pour :

<b>Catégorie :</b>	Travaux
<b>Appel d'offres :</b>	19-004
<b>Descriptif :</b>	Travaux d'aménagement d'un réseau de sentiers actifs dans le quartier Chameran
<b>Date d'ouverture :</b>	Mercredi 13 mars 2019
<b>Dépôt de garantie :</b>	10 % de la valeur de la soumission
<b>Renseignements :</b>	Pour toute question s'adresser à :  saint-laurent.soumissions@ville.montreal.qc.ca
<b>Documents :</b>	Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du vendredi 22 février 2019 sur le SEAO.
<b>Visite supervisée des lieux :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> N/A. ou <input type="checkbox"/> Oui, obligatoire : Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le date à heure, à l'adresse courriel suivante : <b>adresse courriel</b> . Les visites auront lieu du date de début au date de fin inclusivement, selon l'horaire suivant : heure, heure, heure ... et heure.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO. Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du cahier des charges.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la Direction du greffe à la Mairie d'arrondissement de Saint-Laurent, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 22 février 2019

Le secrétaire du Conseil d'arrondissement,  
 Daniel Simon

Arrondissement de Saint-Laurent